



# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le – 8 DEC. 2021

Le ministre

Monsieur Luc LALLEMAND  
Président de SNCF Réseau  
5/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93418 LA PLAINE SAINT-DENIS

Réf. : MT/2021-12/47361

Objet : Décision ministérielle portant sur le projet des phases 1 et 2 de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) relative au lancement de l'enquête d'utilité publique

Monsieur le Président,

Par décision du 7 juin 2021, j'ai fixé les conditions de lancement de l'enquête d'utilité publique sur le projet des phases 1 et 2 de la LNPCA. J'ai demandé de préparer le dossier support de cette enquête et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ainsi que de finaliser les consultations réglementaires préalables menées sous l'autorité du Préfet des Bouches-du-Rhône en tant que préfet coordonnateur de la phase d'enquête.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae-CGEDD) a été consultée sur la base du projet de dossier d'enquête publique le 6 septembre 2021 et a rendu son avis le 18 novembre 2021.

Conformément au décret n°2013-1211 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics, le Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) a également été saisi le 31 juillet 2021 pour contre-expertise et avis sur le bilan socio-économique du projet. Il a rendu un avis favorable le 23 novembre 2021.

Pour la poursuite du projet, et en vue de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, SNCF Réseau :

- prendra en considération les observations formulées par l'Ae-CGEDD dans son mémoire en réponse. Celui-ci précisera les modalités de cette prise en considération par des éléments adaptés aux référentiels méthodologiques en vigueur et au niveau d'avancement connu sur les sujets relevés (vis-à-vis notamment des enjeux relatifs à l'impact des projets urbains connexes à la LNPCA, aux risques sismiques et aux nuisances sonores) ;
- complétera la présentation de l'évaluation socio-économique figurant au dossier d'enquête, en tenant compte des recommandations du SGPI ;
- tiendra compte des avis sollicités suite à une obligation réglementaire et les intégrera au dossier de manière à les porter à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête.

SNCF Réseau coordonnera également l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage, y compris sur les périmètres concernant SNCF Gares & Connexions, voire SNCF Voyageurs, tant pour la procédure d'enquête que pour la poursuite du projet.

Sur la base de ces orientations, j'approuve le dossier support de l'enquête d'utilité publique du projet des phases 1 et 2 de la LNPCA et autorise le Préfet de Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur, à ouvrir cette enquête. SNCF Réseau procédera aux démarches officielles auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône pour l'ouverture de cette enquête, afin que celle-ci se tienne dans les meilleurs délais et qu'elle s'achève au plus tard d'ici fin février 2022.

Le dossier final d'enquête intégrera le protocole d'intention de financement validé par le comité de pilotage LNPCA du 19 avril 2021, ainsi qu'une fiche résumant les propositions du comité de pilotage du 13 octobre 2021 en vue de la création d'un établissement public local assurant une responsabilité de co-financeur du projet selon des modalités et une gouvernance définies dans un projet d'ordonnance en cours d'élaboration mettant en œuvre l'article 4 de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités.

Enfin, je demande à SNCF Réseau de lancer dès début 2022 les études de niveau avant-projet relatives à la phase 1, dont la convention de financement a d'ores et déjà été validée par l'Etat et délibérée par certaines collectivités partenaires. Je souhaite également que SNCF Réseau puisse identifier rapidement les études nécessaires afin de préparer la phase 2 dans les meilleures conditions techniques.

Les services de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer seront tenus régulièrement informés de l'avancement de la procédure d'enquête et accompagneront en tant que de besoin vos équipes pour la mise en œuvre de la présente décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Baptiste DJEBBARI